



Projet de plan de prévention du bruit dans l'environnement (4ème échéance)

Avis de consultation du public

Il sera procédé, sur la période du 16 mars au 15 mai 2026 inclus, à une consultation du public relative à l'échéance 4 du Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement (PPBE) des infrastructures routières relevant de la compétence du Département du Var.

La directive européenne 2002/49/CE du 25 juin 2002 relative à l'évaluation et à la gestion du bruit dans l'environnement rend obligatoire l'élaboration de Cartes de Bruit Stratégiques (CBS) et de Plans de Prévention du Bruit dans l'Environnement (PPBE) pour les grandes infrastructures de transport.

Le département du Var, en tant qu'autorité gestionnaire est concerné au titre de son réseau routier départemental.

Les cartes de bruit réglementaires, dites cartes de bruit stratégiques, sont réalisées par les services de l'Etat. Sur ces bases, un projet de PPBE est élaboré par le Département du Var.

Dans le cadre de l'actualisation de son plan (échéance 4), et en préalable à sa rédaction définitive, le Conseil Départemental du Var organise une consultation du public sur ce projet de PPBE, d'une durée de 2 mois, conformément à l'article R.572-9 du Code de l'environnement :

du 16 mars au 15 mai 2026 inclus.

Durant cette période, le projet de PPBE est consultable via un registre dématérialisé à l'adresse suivante : <https://www.registre-numerique.fr/ppbe-rd-var>.

Il est également visible sur le site internet du Département dans la rubrique PPBE : <https://var.fr/plan-de-prevention-du-bruit-dans-l-environnement>.

Le public peut présenter ses observations et s'exprimer par écrit sur le projet de PPBE par courrier électronique à l'adresse suivante : ppbe-rd-var@mail.registre-numerique.fr ou directement via le formulaire en ligne du registre dématérialisé précité.

A l'issue de cette phase de consultation, un bilan sera effectué, en précisant la suite donnée aux différentes observations.

Le PPBE définitif sera ensuite soumis à l'approbation du Conseil départemental du Var et communiqué à la Préfecture.